

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 juillet 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante neuvième session
Points 36 et 148 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 14 juillet 2005, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous informer que ce soir (heure locale), une attaque terroriste meurtrière a été lancée contre des civils israéliens.

Des terroristes affiliés aux organisations terroristes du Hamas et de la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa ont tiré quatre roquettes Qassam sur Israël. Ces roquettes sont tombées sur le village israélien de Nativ Ha'asara, et l'une d'elle a frappé de plein fouet une maison d'habitation, tuant une femme de 22 ans.

Cet attentat, qui survient tout de suite après l'attentat à la bombe du centre commercial de Netanya, porte à six le nombre d'Israéliens tués par des terroristes, en deux jours seulement. L'incapacité ou le peu d'empressement de l'Autorité palestinienne à démanteler l'infrastructure terroriste implantée dans la société palestinienne est de plus en plus difficile à tolérer. Les activités terroristes se multiplient et cette situation compromet les progrès récents accomplis en direction de la paix.

Israël reste attaché à la progression du processus de paix. Néanmoins, en l'absence de mesures immédiates, tangibles et efficaces prises par l'Autorité palestinienne pour prévenir le terrorisme, on ne peut espérer aucune réelle progression vers la paix.

Israël lance un appel à l'Autorité palestinienne pour qu'elle prenne d'urgence des mesures décisives afin de prévenir tout acte terroriste palestinien quel qu'il soit. En outre, Israël demande instamment à la communauté internationale d'exprimer de manière non équivoque et publiquement son indignation devant le terrorisme et son refus de le tolérer.



Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 148 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) Daniel **Carmon**
